



# Le Moniteur

Paraissant  
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général  
**Ronald Saint Jean**

177<sup>e</sup> Année - N<sup>o</sup> 66

PORT-AU-PRINCE

Mercredi 20 Avril 2022

## SOMMAIRE

### AVIS

- *Avis approuvant la modification apportée aux Statuts de la Société Anonyme dénommée : « HOPITAL NOTRE DAME S.A. » - Procès-verbal y annexé.*
- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*

### AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés, sous les réserves et dans les limites des Lois de la République, la modification apportée aux Statuts de la Société Anonyme «HOPITAL NOTRE DAME, S.A.» constatés par acte public le 13 septembre 2021, au rapport de M<sup>e</sup> Garry Brisson CASSAGNOL, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, la modification ci-dessus mentionnée a été inscrite dans les registres à ce destinés.

Port-au-Prince, le 31 janvier 2022.

  
Ricardin SAINT-JEAN  
Ministre

Par-devant M<sup>e</sup> Garry BRISSON CASSAGNOL, Notaire à Port-au-Prince, identifié par son Numéro de Matricule Fiscal : 003-002-121-5 et par son Numéro d'Identification Nationale Unique 1138248247, patenté, imposé aux N<sup>os</sup>: 4107344893; 4004055824-9; Soussigné.

A comparu :

Monsieur Chilove VIARD, identifié par son Numéro de Matricule Fiscal : 003-694-685-1 et par son Numéro d'Identification Nationale Unique : 1100760851, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince; agissant en qualité de Président-Directeur Général du Conseil d'administration de la Société : «HÔPITAL NOTRE DAME S.A.», Société Anonyme haïtienne au capital de dix millions de gourdes, ayant son siège social aux Cayes, autorisée à fonctionner selon Avis du Ministère du Commerce et de l'Industrie en date du dix-neuf octobre deux mille quinze, paru au Journal Officiel de la République d'Haïti «Le Moniteur», No. 217 du douze novembre deux mil quinze et aussi selon modification des

Statuts parue au Journal Officiel de la République d'Haïti «*Le Moniteur*», No. 166 du vingt-cinq octobre deux mille dix-sept; Ladite Société identifiée et patentée aux N°s: 000-700-009-7 et 2107113661.

Ledit sieur Chilove VIARD, ès qualités, agissant en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de ladite Société : «HÔPITAL NOTRE DAME S.A.», tenue le dix juin deux mille vingt-et-un, enregistré.

Lequel comparant, ès qualités, a, par ces présentes, déposé au Notaire soussigné pour être mis au rang de ses minutes, à la date de ce jour, à toutes les fins légales, notamment en délivrer copies ou extraits à qui il appartiendra, l'original d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société : «HÔPITAL NOTRE DAME S.A.».

Ce procès-verbal est écrit à la machine au recto de deux feuilles de papier blanc. Il est daté du vingt-huit février deux mille vingt-et-un et est revêtu de trois (3) signatures identifiées par le comparant, ès qualités, comme étant celles des sieurs : Sylvain Michel SINCLAIR, Edy GEHY et la sienne propre.

Les actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée représentent sept mille cinq cent soixante-douze (7572) actions, soit soixante-quinze point soixante-douze pour cent (75.72%) des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Au cours de cette réunion, le Président prend la parole en évoquant le fait que depuis novembre deux mille dix-huit, en réponse à la vente intégrale de toutes les actions, il a été décidé de créer un nouveau produit financier afin de favoriser la croissance de la Société et d'éviter les problèmes de flux de trésorerie. Ainsi, par décision du Conseil d'administration, d'émettre des contrats de créances convertibles en action avec un taux d'intérêt de huit pour cent (8%) ont été créés et attachés à la promesse qu'en deux mille vingt-deux ces créances seront converties en actions.

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'Assemblée Générale sont discutées. Le Président de séance fournit toutes les précisions qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

## RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le capital initial a été entièrement souscrit et libéré, a été décidé de faire une augmentation du capital social de la Société de dix millions de gourdes à seize millions de gourdes, augmentation subséquente du nombre des actions en circulation, soit seize mille actions de mille gourdes chacune, en référence au Journal Officiel de la République d'Haïti «*Le Moniteur*», No. 166 du vingt-cinq octobre deux mille dix-sept et en référence au contrat de créance convertible en action, article 1 et 2.

Résultat des votes :

Voix pour : 7537 ;

Voix contre : 55 ;

Abstentions : 483.

Cette résolution est adoptée.

Ledit procès-verbal sera enregistré ensemble la minute des présentes et y demeurera annexé.

Dont acte :

Fait et passé à Port-au-Prince, en notre Étude, le seize août deux mille vingt-et-un.

Après lecture, requis de signer, le comparant, ès qualités, l'a fait avec nous, Notaire.

Signé : Chilove VIARD, Garry BRISSON CASSAGNOL, Notaire dépositaire de la minute ensuite de laquelle est écrit :

Enregistré à Port-au-Prince, le dix-huit août deux mille vingt-et-un. Folio... Case... du Registre N°:... des Actes civils. Perçu: Droit fixe:... Visa timbre:...

Directeur Général de l'Enregistrement. Signé : J. L. SAINT LOUIS.

Deuxième Expédition  
Collationnée



M<sup>e</sup> Garry BRISSON CASSAGNOL  
Notaire

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 28 FÉVRIER 2021**

Le 28 février 2021

A 12:07 p.m.

Les actionnaires de : «HÔPITAL NOTRE DAME S.A.» se sont réunis à la Cayenne Hôtel en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite par le Conseil d'administration adressée par email, WhatsApp et publication dans «Le Nouvelliste».

L'Assemblée Générale est présidée par Dr. Chilove VIARD (le «Président de séance») en sa qualité de Président-Directeur Général.

Le Président de séance constate que les actionnaires présents et représentés détiennent une totalité de 7572 actions soit 75.72% des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président prend la parole en évoquant le fait que depuis novembre 2018 en réponse à la vente intégrale de toutes les actions, il a été décidé de créer un nouveau produit financier afin de favoriser la croissance de la Société et d'éviter les problèmes de flux de trésorerie. Ainsi, par décision du Conseil d'administration, d'émettre des contrats de créances convertibles en action avec un taux d'intérêt de 8% ont été créées et attachées à la promesse qu'en 2022 ces créances seront converties en actions.

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'Assemblée Générale sont discutées. Le Président de séance fournit toutes les précisions qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

**RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le capital initial a été entièrement souscrit et libéré, a été décidé de faire une augmentation du capital social de la Société de 10.000.000.00 à 16.000.000.00 de gourdes, augmentation subséquente du nombre des actions en circulation soit 16.000 actions de 1.000.00 gourdes chacune, en référence au Journal Officiel de la République d'Haïti «Le Moniteur», No. 166 du 25 octobre 2017 et en

référence au contrat de créance convertible en action, article 1 et 2.

Résultat des votes :

Voix pour : 7537 ;

Voix contre : 55 ;

Abstentions : 483.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 51 p.m.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture a été signé par le Conseil d'administration.

Chilove VIARD

*Président-Directeur Général ;*

Sylvain Michel SINCLAIR

*Secrétaire ;*

Edy GEHY

*Trésorier.*

Enregistré à Port-au-Prince, le dix-huit août deux mille vingt-et-un. Folio... Case du Registre... N°:... des Actes civils.

Tous droits perçus à Port-au-Prince

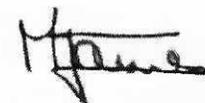
Directeur Général de l'Enregistrement. Signé : J. L. SAINT LOUIS.

Pour copie conforme



M<sup>e</sup> Garry BRISSON CASSAGNOL  
Notaire

Déposés et enregistrés ont été, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, deux originaux de la modification apportée aux Statuts de la Société Anonyme : «HOPITAL NOTRE DAME, S.A.». Au capital social de... Et ayant son siège social à Port-au-Prince. Formée à..., le... Date du 1<sup>er</sup> dépôt des Statuts: le 16/08/2021. Enregistrement aux Contributions: le 18/08/2021. Signature de l'Acte constitutif: le... Enregistrement aux Contributions: le... Enregistrement définitif: le... N°: F-002. Folio: 77. Reg: VIII.



Directeur Général